

Le catéchuménat des adultes dans l'unité pastorale de Trois-Pistoles

Présentation

1. Qu'est-ce que le catéchuménat des adultes ?

Il s'agit de la formation donnée aux adultes qui souhaitent recevoir le baptême ou la confirmation. Le service du catéchuménat de l'unité pastorale de Trois-Pistoles admet comme adulte une personne âgée de 15 ans.

2. Combien de temps dure le catéchuménat ?

Une inscription au cours de l'automne conduira à recevoir la confirmation à la fin du printemps suivant. Si c'est en vue du baptême, il faut compter au moins 18 mois car la célébration du baptême d'une personne adulte est répartie sur plusieurs célébrations. Quand il s'agit du baptême, on fait habituellement une pause de quelques mois afin de laisser à la personne adulte le temps de délibérer et mûrir son projet en toute liberté.

3. Combien coûte le catéchuménat ?

En 2026, les frais d'inscription sont de 45 \$. L'unité pastorale forme les catéchumènes au nom de l'évêque de Rimouski. Il est possible que nous demandions aussi de rembourser certains frais encourus.

4. En quoi consiste le catéchuménat des adultes ?

Notre parcours catéchétique des adultes est spécifique à notre unité pastorale. Il consiste en dix rencontres d'une durée de 75 minutes. Ces rencontres ont un contenu très dense et sont toutes obligatoires. Voici les thèmes des rencontres :

1. La création et le mal
2. Jésus, nouveau départ pour l'humanité
3. Le Père t'appelle à faire confiance
4. Jésus libérateur du mal
5. L'Alliance
6. Jésus le Messie
7. Jésus et le Royaume de Dieu

8. Jésus possède l'Esprit
9. La résurrection de Jésus et le Don de l'Esprit
10. Les sacrements de l'initiation : baptême, confirmation, eucharistie

5. Comment sont donnés les sacrements ?

Les sacrements de l'initiation chrétienne pour adultes sont conférés par l'évêque du diocèse. C'est donc lui qui décide des célébrations. Habituellement, une célébration diocésaine a lieu à Rimouski le jour de la Pentecôte. Quant au baptême d'un adulte, c'est une célébration en six ou sept étapes qui se termine lors de la veillée pascale présidée par l'évêque du diocèse à la cathédrale de Rimouski. Il est cependant habituel que l'évêque confie une ou plusieurs étapes du baptême au prêtre responsable de l'unité pastorale. Avec le baptême d'une personne adulte sont conférés la confirmation et l'eucharistie, sauf exception.

6. Ces exigences ne sont-elles pas exagérées ?

La personne adulte qui demande un sacrement ne le fait pas sous la responsabilité de ses parents mais en toute autonomie et conscience. D'où certaines exigences. Il faut aussi réaliser qu'un enfant, au terme de son cheminement de l'âge de 5 ans à l'âge de 11 ans, aura reçu environ 75 heures de catéchèse. Au bout d'un an, le catéchumène adulte sera encore loin de ce compte.

La personne adulte qui demande un sacrement à l'Église doit donc se poser ces questions : Ai-je vraiment envie de m'engager dans la religion catholique ? À mes yeux, est-ce que le projet qui me conduit à demander à l'Église catholique un sacrement justifie tous ces efforts ? Est-ce que j'aime assez Jésus pour lire les documents, répondre aux questions avec sérieux et accomplir toutes les étapes du parcours comme il faut ? Est-ce que je pense être en mesure de me rendre jusqu'au bout en surmontant les obstacles qui se présenteront à moi durant la formation, en particulier le jugement des autres ? Est-ce que je vais ensuite persévérer dans la foi en Jésus ?

7. La confirmation est-elle nécessaire pour se marier et être parrain ou marraine à un baptême ?

Dans le diocèse de Rimouski, il n'est pas obligatoire d'être confirmé pour se marier à l'église. En revanche, le parrain ou la marraine de baptême joue un rôle officiel dans la célébration de l'entrée d'un nouveau baptisé dans l'Église catholique. Par conséquent, une personne qui n'a pas

complété son parcours d'initiation chrétienne jusqu'à la confirmation et la communion ne peut pas être parrain ou marraine de baptême. Pour être apte à parrainer une personne, il faut avoir d'abord pris soin de compléter son propre cheminement. Notez enfin que le père ou la mère ne peut pas être parrain ou marraine de son propre enfant.

Mis à jour : 2026-06.